

**OBJET:** *Département de Vaucluse  
Commune d'Orange  
Poste 63 000/20 000 Volts de Courèges  
- création de la cellule ligne 63 000 Volts Courthézon.*

***n° SI2008-01-07-0010-PREF du 07 janvier 2008.***

## **APPROBATION ET AUTORISATION D'EXÉCUTION**

**LE PREFET DE VAUCLUSE,  
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR;**

VU le Code de l'environnement ;

VU le Code de l'urbanisme,

VU le titre VI de la loi du 15 juin 1906 modifiée, sur les distributions d'énergie électrique, notamment l'article 14 ;

VU le décret du 29 juillet 1927 modifié, notamment l'article 50 ;

VU l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 modifié, déterminant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électriques ;

VU la loi n°2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité ;

VU la loi n°2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières ;

VU le décret n°2005-1069 du 31 août 2005 approuvant les statuts de la société RTE EDF Transport ;

VU la circulaire ministérielle du 9 septembre 2002 relative au développement des réseaux publics de transport et de distribution de l'électricité ;

VU l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 modifié, déterminant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique ;

VU la demande d'autorisation d'exécution présentée le 19 octobre 2006 par RTE EDF Transport SA, Transport Electricité Sud-Est, en vue de la création de la cellule 63 000 Volts Courthézon, dans l'enceinte du poste 63 000/20 000 Volts de Courèges, sur le territoire de la commune d'Orange dans le département de Vaucluse ;

VU le dossier annexé à cette demande, comportant notamment une étude d'impact ;

VU l'arrêté du préfet de Vaucluse du 11 avril 2007, prescrivant du 14 mai 2007 au 22 juin 2007 inclus l'enquête préalable notamment à l'approbation du projet, valant autorisation d'exécution des travaux de création de la cellule ligne 63 000 Volts Courthézon, dans l'enceinte du poste 63 000/20 000 Volts Courèges ;

VU l'arrêté du préfet de Vaucluse du 31 mai 2007, prorogeant l'enquête du 23 juin 2007 au 6 juillet 2007 ;

VU l'arrêté préfectoral du 8 juin 2007, désignant un nouveau commissaire-enquêteur et modifiant les permanences ;

VU la consultation des services et de la commune concernée, en date du 31 octobre 2006 ;

VU les avis formulés à cette occasion aux dates suivantes :

➤ Services Nationaux :

- Service National des Oléoducs Interalliés	29 novembre 2006
---	------------------

➤ Services Régionaux :

- Direction Régionale de l'Environnement	5 décembre 2006
- DRAC Service Régional de l'Archéologie	16 novembre 2006
- INAO	+
- Armée de l'Air	24 novembre 2006
- Marine	+
- Armée de Terre	15 décembre 2006
- DRIRE (consultation interne)	24 novembre 2006

➤ Autres Services :

- Société TRAPIL	5 décembre 2006
- SNCF	12 février 2007
- Réseau Ferré de France	24 novembre 2006
- EDF GDF Distribution Avignon Grand Delta	+
- URR de France Telecom	+
- GRT Gaz	23 novembre 2006
- Société ISOVER	12 décembre 2006

➤ Services Départementaux :

- Direction Départementale de l'Équipement	20 décembre 2006
- Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt	+
- Chambre d'Agriculture	+
- Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine	8 décembre 2006
- Service Départemental d'Incendie et de Secours	26 décembre 2006
- Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales	18 décembre 2006

➤ Collectivités de Vaucluse :

- Communauté de communes de Rhône Ouvèze	15 novembre 2006
- Commune de Courthézon	+
- Commune d'Orange	11 janvier 2007
- Commune de Jonquières	12 décembre 2006

+ : pas de réponse dans les délais fixés = avis réputé favorable ;

**VU** les résultats de l'enquête ;

**VU** l'avis favorable du commissaire - enquêteur, en date du 24 juillet 2007 ;

**VU** les engagements souscrits par Réseau de Transport d'Électricité, notamment par lettre en date du 3 août 2007, aux termes de laquelle l'entreprise prend en compte les prescriptions et recommandations de la Direction départementale de l'Équipement et de la Communauté de communes de Rhône Ouvèze ;

**VU** le rapport de la DRIRE en date du 24 octobre 2007 ;

**SUR** propositions de M. le Secrétaire Général de Vaucluse ;

**APPROUVE :**

Le projet présenté le 19 octobre 2006 par RTE EDF Transport SA, au titre de l'article 50 du décret du 29 juillet 1927 modifié, concernant la création de la cellule 63 000 Volts Courthézon, dans l'enceinte du poste 63 000/20 000 Volts de Courèges, dans le département de Vaucluse ;

## **AUTORISE L'EXECUTION DES TRAVAUX :**

Sous réserve de l'accomplissement des formalités relatives au permis de construire et de la prise en compte des avis de la Direction Départementale de l'Équipement du 20 décembre 2006, précisant qu'il convient de respecter les dispositions du règlement du PPRI de l'Aygues en cours de rédaction.

La présente autorisation est adressée à Mme la Directrice de RTE EDF Transport, Système Electrique Sud-Est, 82 avenue de Haïfa, BP 319 - 13269 Marseille Cedex.

En application de la circulaire du 13 août 1998 de M. le Secrétaire d'Etat à l'Industrie, la présente décision fera l'objet d'une publicité par affichage en Préfecture de Vaucluse, en mairie de Courthézon, Jonquières et Orange. Elle sera également publiée au recueil des Actes Administratifs de l'Etat.

**Avignon, le 07 janvier 2008.**

**Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général,**

**Signé : Hubert VERNET.**

**Copie transmise à :**

- ◆ Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, Service Aménagement du Territoire, Le Tholonet - BP 120- Allée Louis Philibert - 13603 Aix en Provence Cedex 1.
- ◆ Monsieur le Directeur Régional des Affaires Culturelles, Service Régional de l'Archéologie, 23, boulevard du Roi René - 13100 Aix en Provence.
- ◆ Monsieur le Directeur Régional de FRANCE TELECOM, Unité Régionale de Réseau, 740, chemin Meineajiaris, Suite Aéroparc - 84913 Avignon cedex.
- ◆ Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement, Cité Administrative, Cours Jean Jaurès- BP1045 - 84098 Avignon Cedex9.
- ◆ Monsieur le Chef du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine, Cité Administrative, Porte W - 84021 Avignon Cedex.
- ◆ Monsieur le Chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours, 5 rue Prosper Mérimée, BP 827 - 84081 Avignon.
- ◆ Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales, Cours Jean Jaurès - 84 000 Avignon.
- ◆ Monsieur le Directeur d'EDF- Gaz de France Distribution Avignon Grand Delta, 1630 avenue de la Croix Rouge - 84046 Avignon Cedex 09.
- ◆ Monsieur le Directeur de GDF-Direction Transport-Région Rhône-Méditerranée, ZAC de St Roman - 30470 Aimargues.
- ◆ Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Rhône Ouvèze, 3 allée des romarins - 84370 Bédarrides
- ◆ Monsieur le Maire, Hôtel de ville, place Clémenceau - 84100 Orange
- ◆ Monsieur le Directeur de RTE-EDF Transport SA, Groupe Ingénierie Maintenance Réseaux, 46 avenue Elsa Triolet - 13417 Marseille Cedex 08 (à titre d'information).